



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 17 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative concernant le personnel auxiliaire dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Le Grand-Duché de Luxembourg vient de clôturer sa première Présidence du Conseil de l'Union européenne depuis l'élargissement de l'Union européenne en 2007, à savoir du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015. À cette occasion et comme c'était déjà le cas des Présidences antérieures, le Gouvernement a dû procéder à un renforcement en personnel en recourant à des auxiliaires.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative :

1. Dans le cadre de la dernière Présidence du Conseil de l'Union européenne, combien de chargés de mission ont été recrutés au sein des ministères et des administrations publiques ?
2. Parmi les chargés de mission, combien de personnes ont été engagées de manière définitive par la suite et sous quel régime ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative

Réf. : mfpra_814xa5f75

Dossier suivi par :
NOTHUM Michèle
Tél. : 247-83139

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service central de législation

Luxembourg

Luxembourg, le

1 0 MARS 2016

Objet : Question parlementaire n° 1819 du 17 février 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant le personnel auxiliaire dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne

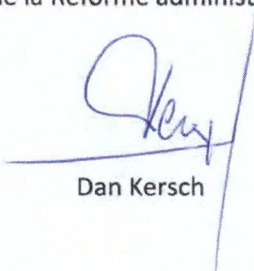
Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 17 février 2016, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 1819 du 17 février 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme administrative

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
1 0 MARS 2016


Dan Kersch

Réponse de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative à la question parlementaire n° 1819 du 17 février 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth

Dans leur question parlementaire n°1819 du 17 février 2016 relative à l'engagement de chargés de mission dans le cadre de la Présidence de l'Union européenne, les honorables Députés Diane Adehm et Gilles Roth ont posé les questions suivantes au Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative :

1. Dans le cadre de la dernière Présidence du Conseil de l'Union européenne, combien de chargés de mission ont été recrutés au sein des ministères et des administrations publiques ?
2. Parmi les chargés de mission, combien de personnes ont été engagées de manière définitive par la suite et sous quel régime ?

En réponse aux questions précitées, j'ai l'honneur d'informer les honorables Députés qu'un total de 202 chargés de mission a été engagé sur base d'un contrat à durée déterminée dans le cadre de la Présidence de l'Union européenne. Les contrats à durée déterminée sont venus à échéance au plus tard le 29 février 2016.

En ce qui concerne le nombre de chargés de mission qui a été engagé de manière définitive, je suis au regret de devoir informer les honorables Députés qu'il n'existe à l'heure actuelle pas encore de réponse définitive et ce étant donné qu'une bonne partie des chargés de mission a participé à la partie générale de l'examen-concours du groupe de traitement A1 qui ne s'est tenue qu'en date du 27 janvier 2016. Les résultats de cette première partie de l'examen-concours ne seront connus qu'à partir du mois d'avril et les admissions au stage des concernés ne se feront pas avant le mois de juin étant donné que les administrations doivent encore procéder à l'épreuve spéciale avant de prendre une décision définitive quant à l'engagement d'un candidat.